

## PROCÈS-VERBAL

**Séance spéciale de la Régie du Parc régional Massawippi à la salle  
du Conseil de la municipalité de Hatley  
le 28 avril 2016 à 8 h 30.**

Présences :

M. Denis Ferland, maire	Hatley
M. Jacques Demers, maire	Sainte-Catherine-de-Hatley
M. Alec van Zuiden, président	Ayer's Cliff

M. André Martel, d.g.	Hatley
Mme Liane Breton, d.g.	Canton de Hatley

**ABSENCES:** M. Michael Page, maire, North Hatley, M. Kimball Smith, d.g. Ayer's Cliff, M. Serge Caron, d.g. Sainte-Catherine-de-Hatley, M. Daniel Décary, d.g. North Hatley, M. Martin Primeau, maire Canton de Hatley

### ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la session spéciale
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Période de questions des visiteurs
- 4) Adoption du règlement d'emprunt n° 2016-01
- 5) Clôture de l'assemblée

**16-04-28.01**

### OUVERTURE DE LA SESSION SPÉCIALE

Le président ayant constaté le quorum, il ouvre la session à 8 h 31.

**16-04-28.02**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**16-04-28.03**

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Aucun visiteur

**16-04-28.04**

### ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2016-01

#### IL EST PROPOSÉ PAR DENIS FERLAND

**ET RÉSOLU QUE** le règlement d'emprunt n° 2016-01 de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi décrétant un emprunt de *UN MILLION SEPT-CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS* (1 725 000 \$) et une dépense de *UN MILLION SEPT-CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS* (1 725 000 \$) pour l'achat du terrain aménagé n° 4 247 651 cadastre du Québec situé dans la municipalité d'Ayer's Cliff sur une période de QUARANTE (40) ans est adopté.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**16-04-28.05**

### CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Jacques Demers propose la clôture de la séance spéciale à 8 h 33.

*Je, Alec van Zuiden, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Alec van Zuiden  
Président

\_\_\_\_\_  
Liane Breton  
Secrétaire-trésorière

